



# L'ABEILLE

## JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

DE L'ABONNEMENT.

Un an ..... 12 fr.  
Six mois ..... 7 fr.  
Un numéro du journal ..... 30 c.  
Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Mora. — L'Abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampes, imprimerie de A. ALLIER.

**PRIX DES INSERTIONS.**

Annonces, ..... 20 c. la ligne.  
Réclames, ..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

La Propriétaire-Gérante, A. ALLIER.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, CHEZ AGG. ALLIER, Imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et papiers non affranchis sont refusés.

### Revue locale.

**ÉTAMPES.** — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 4,888 fr., versés par 12 déposants.

Il a été remboursé 2,410 fr. 92 c.

### POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du mercredi 28 septembre 1855.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mercredi dernier, a prononcé les condamnations suivantes :

— **VENDART, Jacques**, 24 ans, commis-marchand, né à Brunoy (Seine-et-Oise), demeurant à Paris, Hôtel du Nord, célibataire; 3 mois de prison et aux dépens, pour vol.

— **DUPUIS, Louis**, 39 ans, garde particulier de M. de Chérel, demeurant au château de Longuetoise, commune du Grand-Saint-Mars; 25 fr. d'amende, pour chasse sur des terres non dépourvues de leurs récoltes.

— **JEULIN, Victor**, né à Cerny, célibataire; 3 mois de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— **FEDY, Emile**, 27 ans, menuisier, né à Paris, sans domicile fixe, célibataire; 4 an et 4 jour de prison, 2 ans de surveillance et aux dépens, pour rupture de ban et vagabondage.

\* La ville d'Étampes vient de perdre un des glorieux débris de nos guerres impériales, dans la personne du colonel **PRÉAUX-LOCKÉ**, ancien capitaine de marine de la garde impériale, colonel d'artillerie de marine en retraite; chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur et commandeur de l'Ordre; commandant militaire du Palais de Compiègne, où il est décédé le 23 septembre dernier.

La mort qui l'avait épargné sur tous les champs de bataille de l'Empire, est venue le saisir au poste d'honneur que l'empereur Napoléon III lui avait confié en récompense de ses bons services et de ses nombreuses blessures.

Prisonnier en Russie après les désastres de la Bérésina; prisonnier sur les pontons anglais à la suite d'un combat dans l'Inde; après avoir guerroyé sur toutes les mers et tous les continents, le colonel **PRÉAUX-LOCKÉ** est mort dans sa patrie; et, conformément à son dernier vœu, ses cendres reposent sur le sol natal où elles ont été conduites, le 23 septembre, sous l'escorte de ses amis!... PASCAL.

**COURDIMANCHE.** — Le 31 septembre, un vol d'une somme de cent francs a été commis au préjudice des époux Blanquet, cultivateurs. Le voleur, pour s'emparer de cet argent, a pris la clef de la maison qui était cachée sous des chiffons sur une fenêtre; puis, après être entré, le voleur s'est servi d'une clef qui était cachée dans du linge, sur une commode, pour ouvrir l'armoire, où était placé un sac contenant 320 francs, sur lesquels il préleva 100 francs. Il referma ensuite les portes et remit les clefs à leur place.

Une personne qui a l'habitude de venir chez les époux Blanquet, est fortement soupçonnée d'être l'auteur de ce vol.

### Foire Saint-Michel.

Notre grande foire est enfin ouverte... Malgré le mauvais temps continu la fête promet d'être charmante... Jamais, disent les anciens, on avait vu pareille affluence de marchands de tout genre, et de si o facies variés.

Le théâtre, dont l'absence commençait à se faire regretter, nous ouvre ce soir ses portes à deux battants. M. David nous donne pour l'ouverture des soirées de la foire, l'*Honneur et l'Argent*, de M. Ponsard, ce drame et si éclatant succès de l'Odéon, avec une bluette de MM. Clairville et Thiboust, que nous avons vue il y a quelques jours.

Le Cirque de M. Piédro Bono nous exhibe ce soir ses richesses en écuysers et en chevaux. Des exercices de haute école par Mme Bono sur le cheval arabe Ibrahim, la *Perche persane* par MM. Borelly et Laristi, le saut des tonneaux par le jeune Didier Bono, *Sap* le chétal sauteur, des exercices par les écuysers et écuyères de la troupe, un *Carrusel de dames*, enfin la Danse de corde sur laquelle s'est rendu célèbre M. P. Bono, composent le programme de cette première soirée. Chacun voudra faire connaissance avec la troupe du Cirque Oriental, qui paraît pour la première fois dans notre ville.

Nous avons visité la belle Galerie de statues de cire exposée par Mme veuve Simoulin; la variété des personnages et la richesse vraiment remarquable des costumes, jointes à la parfaite ressemblance des sujets, en font l'un des spectacles les plus curieux de notre fête... On y remarque surtout la statue de Mgr l'archevêque de Paris, admirable de vérité, et la scène du meunier Michaud.

Tous ces spectacles et d'autres que nous passons sous silence, faite d'espace, offrent aux nombreux visiteurs qui affluent dans notre ville, un attrait réel, auquel la foire Saint-Michel ne les avait pas habitués jusqu'alors.

### Variétés. PAQUERETTE.

FRAGMENT POÉTIQUE.

Inter lilia rosas...

Le soleil se cachait lentement derrière les grands arbres de la vallée, une ombre froide et triste envahissait peu à peu ce paysage tout à l'heure si riant et si coloré; on était en automne: le peuplier jaunissait voltigeait négligemment dans l'air et retomber ensuite sur le sol, ses feuilles bruisantes et que soulevait le moindre vent. Quelques sons de clochettes répétés de roche en roche, quelques bâtements plaintifs d'agneaux rentrant à la bergerie, et les notes douces et graves de l'Angelus tintant dans le lointain, arrivaient seuls affaiblis et comme voilés à l'oreille du poète. C'était l'heure des vagues et molles rêveries, l'heure où tout revêt cette teinte doucement mélancolique, dont l'infinissable poésie enveloppe, aux dernières soirées de l'automne, toutes les aines fraîches et jeunes, tous les cœurs qui sentent.

— Voilà donc, se disait le poète assis sur une roche, et contemplant à ses pieds la ville ensevelie déjà dans la brume, voilà donc encore un jour, une page de ma vie, envolée, Dieu sait où! dans le passé, dans le néant! et demain, après cette nuit dont je vois le crépuscule, demain, le soleil levant viendra doré encore une fois le sommet de ces coteaux et la cime de ces arbres; les oiseaux qui se taisaient et qui dorment à cette heure, reprendront leurs chants, et la nature, ses mille voix, étonnante destinée que la nôtre! aller toujours en avant, s'avancer à travers des vies, entreprendre les jours sur les jours, les hivers sur les printemps, pour aboutir... où? Pour quoi vivre? pourquoi cette série de longues peines et de rares bonheurs, ce réveil du matin et ce repos du soir? oh! l'homme est une étrange chose!

Et le poète assombri et de plus en plus rêveur descendait pas à pas le petit chemin qui rampait sous la feuillée jusqu'au fond du vallon. La tête penchée sur la poitrine, les yeux errants dans le vague, ses cheveux au vent, Évarius eût paru inspiré; le pauvre jeune homme ne songeait à rien, ne pensait pas; son esprit dans un état de torpeur indicible, flottait sans se fixer, ou plutôt il dormait; mais le cœur, le cœur qui jamais ne sommeille dans un poète, le cœur en proie à des desirs sans nom, soupirait après un bonheur qu'il voyait lui échapper sans cesse: dans les beautés de la nature qui le ravissaient d'extase, il voulait trouver une cause, et dans sa vie, un prétexte.

### Feuilleton de l'Abeille

DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1855.

## LA ROSE DU CIMETIÈRE.

I.

Devant la porte d'une grange tournée au soleil levant, trois femmes, assises près d'une grande meule de paille, on tiraient des gerbes qu'elles tressaient en nattes épaisses.

Ces paysannes, habitantes du village de Chevreuse dans la vallée de ce nom, étaient la femme Deschamps, Thérésine, sa fille, et une voisine qui leur aidait dans l'ouvrage de la saison.

Tout en tressant activement des brins de paille qui reluisaient aux premiers rayons d'un jour ardent, la première disait en continuant un entrefeu commencé :

— Pourquoi donc ma Thérésine n'aurait-elle pas de bonheur comme une autre?

— Je ne dis pas cela, répondit la voisine. Elle porte sa dot sur son visage, et elle en a de plus une autre bien ronde dans le coffre du père Deschamps.

— Eh bien!

— Je dis seulement que cette enfant est née le jour des morts... et qu'il faut bien prendre garde pour ceux qui ont une si petite étoile sur leur berceau.

— C'était comme cela de votre temps, mère Eloi, dit Thérésine.

— Mon temps n'est pas fini, ma petite.

— Avec cela, reprit la mère, ce n'est pas une raison pour avoir peur.

— Peut-être... sans compter qu'il y en a une autre.

— Une autre?

— Thérésine est votre seule fille, et vous l'avez un brin gâtée.

— Peut-on dire! se récria la jeune fille. Il n'est pas encore cinq heures du matin...

— Et tu l'es déjà fait belle, interrompit la voisine.

— Et me voilà déjà à l'ouvrage! acheva Thérésine.

— Ce n'est pas pour longtemps, dit sa mère.

— Jusqu'à ce que la messe sonne... La veille de l'Assomption, il faut bien y aller.

— Pourtant, reprit d'un air un peu important la mère Deschamps, cela n'empêche pas...

— Que Thérésine ne trouve bien des maris, acheva dame Eloi. Je le crois bien... selon le saint va la fête... mais on dit que vous êtes décidés pour un d'eux.

— Vrai?

— Michel Beaudoin.

— Il n'y a rien de fait... Si les Beaudoin achètent à leur fits le bien qui touche à notre grand-terre, ça nous élargirait de ce côté... et on pourrait voir.

— Alors, dit Thérésine en riant, c'est la grand-terre qu'il s'agit de marier et non pas moi.

— Laisse faire tes parents, ma petite, et ne t'en occupe pas répondit sa mère.

— Mon Dieu, comme il va faire chaud aujourd'hui, dit la jeune fille.

— A peine cinq heures, et le soleil brûle! ajouta la voisine.

— Il n'y a pas une goutte d'eau dans les prés, et toutes les récoltes baissent la tête, dit aussi la mère Deschamps.

— A propos de prés, reprit dame Eloi, et ce cheval noir qui est à l'auberge de Saint-Thomas, il paraît qu'on va enfin venir le chercher.

— On n'en sait rien.

— C'est Étienne, le joueur d'orgue, qui l'a dit.

— Ce cheval appartenait à un jeune monsieur qui est mort ici, il y a un an, et que personne ne connaissait... On ne pourrait le réclamer que si les parents du défunt apprenaient par hasard qu'il a péri en traversant la vallée de Chevreuse... et Étienne ne sait pas la-dessus plus que les autres.

— Il faut pourtant bien que l'animal retrouve un maître... Ce n'est pas agréable pour le père Reboul de garder si longtemps chez lui ce cheval de mort.

— Encore une de vos idées, mère Eloi.

— Enfin, il faut le nourrir.

— Vous voyez tout en mal... Quand même le père Reboul débourserait quelques coupes d'avoine, le prix du cheval... au cas où on ne le réclamerait point... vaudrait toujours mieux que cela.

— Le premier coup de la messe, dit Thérésine, en écoutant le son qui vibrait derrière un rideau de peupliers.

— Eh bien! va, mon enfant, répondit sa mère; mais reviens

Et pourquoi vivre? répétait-il avec une douloureuse conviction, pourquoi?..

Tout à coup, au détour du chemin, éclairée du dernier reflet d'un soleil mourant, une vision céleste, comme une réponse de Dieu, apparut au poète :

Derrière un troupeau de jeunes brebis, appuyée sur sa houlette, une jeune fille s'avancait songeuse aussi, mais riante, se détachant comme une madone de Raphaël de l'ombre épaisse déjà, que projetait sur le chemin une haie de saules bordant un ruisseau.

Le jeune homme s'arrêta...

Cette enfant était si belle! de longs cheveux d'un noir brillant encadraient, comme pour en faire ressortir le blanc, un frais et charmant visage de quinze ans; pâle et rosée, cette ravissante tête d'ange surmontant un gracieux et faible corps de femme, eût fait rêver De Vinci; de grands yeux noirs et doux, abrités sous une paupière aux cils soyeux éclairaient, en y répandant la vie et l'expression, une physionomie d'une grâce et d'une simplicité touchantes; ses traits, d'une pureté sans égale, respiraient la candeur; une bouche fine et légèrement riante, aux lèvres roses, aux dents de nacre complétait, avec un front intelligent et pur, cet ensemble gracieux dont la vision inattendue tenait encore sous le charme le poète Evarius.

En passant près du jeune homme, la jeune fille le salua; il crut voir se dessiner sur sa lèvre un sourire... et ce cœur de poète se prit de suite à rêver...

— Voilà, se dit-il, voilà la cause, le prétexte de la vie!... c'est cette jeune fille, c'est l'amour!...

Et sa folle imagination, tout à l'heure si triste, changea ses pensées de désespoir en pensées d'avenir... le poète aimait, le poète voulait vivre.

La jeune bergère disparut bientôt en tournant de temps en temps la tête du côté d'Evarius qui la suivait de loin.

Bientôt une voix charmante s'éleva dans l'air, réveillant les échos endormis de la vallée...

Evarius courut comme un fou :

— Jeune fille, lui dit-il doucement, dites-moi de quel nom on appelle sur terre celle qu'on nommerait Ange au ciel?...

L'enfant ne comprit pas, mais sourit.

— Pâquerette, Pâquerette, dit une voix partant d'une maison qu'Evarius n'avait pas aperçue, il est tard, rentre les brebis, et ne cause pas avec les garçons!...

La jeune fille se nommait Pâquerette.

Le poète rêva longtemps encore, rentra chez lui et fit des vers.

JULIEN JOLY.

### Tort que les limaces causent à l'agriculture, et moyen de les détruire.

Généralement, dans les saisons humides, les limaces causent des dégâts considérables dans les terrains bas, les jardins et les prairies. On a calculé que 100 grosses limaces dévorent 4 kilo d'herbe par jour; à ce compte, 5,000 mangeraient autant qu'une vache.

Le dégât qu'elles causent est d'autant plus grand qu'elles s'attaquent de préférence aux jeunes plantes qui germent dans les regains après la récolte du foin.

C'est au printemps, à la fin de l'été et au commencement de l'automne qu'elles causent les plus grands ravages. M. Higonnet a calculé qu'il en faisait détruire 100,000 chaque année dans son domaine, et que, si ces 100,000 limaces fussent restées, elles auraient dévoré, dans l'espace de trois mois, c'est-

à-dire depuis le mois d'août jusqu'à la fin d'octobre, à raison de 4 kilo d'herbe par 100 limaces, 4,000 kilos par jour, ou l'équivalent de 250 kilos de foin sec; en multipliant ce chiffre par 90 pour les trois mois, on trouve 29,250 kil. de fourrage sec, dont la valeur, au minimum à 42 fr. 50 le 100, font une somme de 4,423 fr.

Eh bien, d'après M. Higonnet, les frais de destruction de 100,000 limaces n'atteignent pas 50 fr. Un homme, dit-il, armé d'un bâton qui termine une petite palette de fer tranchante, peut facilement en tuer 4,000 dans les loisirs que laisse une journée pluvieuse.

Lorsqu'on a passé soigneusement par un pré pour en tuer les limaces, il faut y revenir quelques heures après. Ceux des mollusques qui étaient restés cachés, alléchés par ceux qui ont été tués et dont ils sont très-friands, ne tardent pas à sortir, de sorte que l'on en trouve souvent plus la deuxième ou la troisième fois que la première.

Ce moyen de destruction, fort bon dans certains cas, peut être suppléé avec avantage par celui qui consiste à chasser la limace matin et soir avec un troupeau de dindons.

(Journal L'Agriculture.)

### Autre moyen de détruire les limaçons et les escargots.

On trouve dans la *Chimie médicale* que feu Rousséau, préparateur d'anatomie au Jardin des Plantes, ayant eu la fantaisie de répandre du sel de cuisine, comme engrais, dans une partie de son jardin, s'est aperçu que les limaçons qui s'y trouvaient moururent. Désirant confirmer ce fait par une expérience directe, il jeta de ce sel sur la terre, et y plaça des limaçons en assez grand nombre; tous ceux qui sortirent de leur coquille et le touchèrent, rejetèrent de suite une humeur glutineuse, et périrent en peu d'instant. L'auteur conclut de là que pour préserver une plante quelconque des limaçons qui souvent causent de très-grands dégâts, il suffit de l'entourer d'une bordure de sel marin.

(Abelle cauchoise.)

— La rivière que l'on creuse dans le bois de Boulogne pour donner de la vie et de l'animation à cette grande promenade publique, commencée à l'avenue de Saint-Cloud, au dessus de la mare d'Auteuil. De là, elle s'avance en décrivant ses sinuosités tantôt à droite, tantôt à gauche de la grande avenue de Neuilly à Sèvres, puis elle se bifurque pour former une île très-vaste et se réunir au grand rond du Roi, vis-à-vis du parc de la Muette, où elle forme un lac de trois à quatre hectares.

On creuse en ce moment le lit du lac et de la rivière; on construit des berges et de nouvelles allées pour les voitures et piétons et on talude les rives dans les endroits où le lit a déjà acquis sa profondeur normale. D'admirables points de vue, de belles pelouses de gazon, de beaux massifs d'arbres de toutes essences sont artistement dessinés.

Au printemps prochain M. Hitorff va commencer la construction des chalets, des fabriques et des décorations architecturales.

— Les propriétaires du magasin de nouveautés des VILLES DE FRANCE, 51, rue Vivienne, à Paris, nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils expédient franco jusqu'à destination les commandes qui leur sont faites. Les marchandises expédiées par cette maison sont du premier choix et du meilleur goût.

### M. CUNET, Professeur de Magnétisme,

Offre les progrès extraordinaires de ses deux Somnambules,

MILLES JUSTINE et ERNESTINE,

Dont les journaux ont fait les plus pompeux éloges.

La lucidité de MILLES JUSTINE et ERNESTINE n'a jamais été démentie; elle est incontestable.

en sortant de l'église, sans l'arrêter au cimetière... comme tu as l'habitude de le faire... ça donne de tristes pensées.

— Je ne pense à rien, bonne mère.

— Ce n'est toujours pas un lieu de promenade... ainsi, après la messe dite, reviens travailler.

La jeune fille descendit la grande-rue du village, étroit et tortueux passage, bordé de maisonnettes, qui serpente entre la hauteur où domine l'ancienne forteresse de Sainte-Catherine, et les magnifiques prairies de Chevreuse.

Thérésine était une charmante jeune fille de dix-huit ans; pure et naïve enfant, comme il s'en trouve encore quelques-unes, même au village.

La nature lui avait donné une de ces beautés fraîches et souriantes qui éclairent tout autour d'elles. Elle ne se doutait point de ses avantages. Malgré ce grand nombre de prétendants dont s'enorgueillissait sa mère, elle était aussi simple, aussi ignorante de la vie et de l'amour, que la fleur épanouie du matin. Elle savait qu'il était ordinaire d'avoir des amoureux lorsqu'on était jeune et riche et elle traitait cet usage comme celui de recevoir de fraîches toilettes aux grandes fêtes de l'année, sans en être ni plus fière ni plus heureuse.

Après avoir dépassé quelques maisons, elle se trouva devant l'auberge que désigne un Saint-Thomas peint sur une plaque de fer en auvent. Là, elle rencontra Etienne, le joueur d'orgue, qui venait de déjeuner dans ce logis.

Le musicien ambulante la salua gracieusement, et marcha à ses côtés en mesurant son pas sur le sien, comme elle continuait à descendre la rue.

— Etienne, dit la jeune fille, on dit que vous avez l'air de savoir quelque chose sur ce fameux cheval noir de l'auberge

de Saint-Thomas, et que vous ne vous doutez de rien, pas plus que les autres.

— On dit ce qu'on veut, mademoiselle Thérésine, répondit avec douceur Etienne.

— Mais... vous ne le connaissez pas ce cheval?

— Pourquoi donc est-ce que quand je l'appelle Lucio, il tourne la tête, et me regarde d'un air si triste!... Ce n'est pas lui qui dirait que je ne le connais pas!

— Cependant...

— Ecoutez bien ceci: Quand Etienne, le joueur d'orgue, partira de Chevreuse, on ne sera pas longtemps sans venir chercher le cheval.

— Vrai?

— Mais... c'est qu'Etienne... a bien de la peine à partir de Chevreuse!...

Des soupçons avaient alterné ces paroles, et la jeune fille chercha instinctivement à détourner la conversation.

— Vous devez être bien fatigué, dit-elle, de marcher tout le jour par ce soleil... cependant vous venez encore faire de la musique le soir, bien tard, sur la montée de Sainte-Catherine.

— Qui donne devant vos fenêtres.

— Oui... je vous ai entendu.

— Je le sais bien.

— Pourquoi restez-vous-là?

— C'est qu'il me semble, quand je joue là haut un air pour vous seule, que les pauvres cordes enfermées dans cette boîte ont des sons que je n'ai jamais entendus ailleurs... des sons aussi doux, aussi harmonieux que si elles essayaient de vous parler...

Fort du témoignage des feuilles publiques, dans toutes les villes où il a passé, M. CUNET ose espérer qu'il ne sera pas moins heureux ici, car il explique d'un seul mot le contenu général du somnambulisme.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite obtiendront, il en a la conviction, une complète satisfaction.

Il fera tous ses efforts pour justifier la confiance qu'on voudra bien lui accorder.

Les personnes qui voudraient être mises en contact avec ses deux phénomènes, soit pour les interroger, soit pour les magnétiser elles-mêmes, sont priées de s'adresser, à l'avance, rue de l'Hospice, n° 4, maison de M. Pillas.

M. CUNET invite également les personnes qui désirent se faire magnétiser ou prendre des leçons de magnétisme, à s'adresser à lui depuis 9 heures jusqu'à 11 heures du matin, et depuis 4 heures jusqu'à 3 heures du soir, à l'adresse ci-dessus.

Il a la certitude de mettre un élève en état de magnétiser avec principes dans un cours de cinq ou sept leçons.

### Etat civil de la commune d'Etampes.

#### NAISSANCES.

Du 23 septembre. — VEZARD, Elisabeth-Henriette. — 26. COLLART, Louise-Céline. — 27. VERET, Louise-Elisa. — 27. RENARD, Denis-Anatole. — 27. LEGENDRE, Louise. — 28. BELLOX, Marie-Marcel. — 28. LAGORCE, Joseph-Eugène.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre: DENIS MINET, 22 ans, maçon à Etampes; et Joséphine-Véronique TRIQUARD, 24 ans, cuisinière à Etampes.

#### DÉCÈS.

Du 24 septembre. — GOUSSARD, Honorine-Virginie, 4 mois. — 29. THOMAS, Augustin-Henry, 7 ans.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

### ANNONCES.

#### RETRAIT

DE

### CAUTIONNEMENT.

Aujourd'hui vingt-quatre septembre mil huit cent cinquante-trois, au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, et par devant nous, commis-greffier soussigné,

Est comparu monsieur Antoine - Martin - Félix Girault, ancien avoué près ce Tribunal, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 17;

Lequel nous a déclaré avoir cessé les fonctions qu'il exerçait, ce qui résulte d'ailleurs de la nomination, en son remplacement, de monsieur Paulin-Laurens, avocat à Etampes; qu'il entend, en conséquence, opérer le retrait du cautionnement par lui fourni en sadite qualité, et inscrit au Trésor le trente juin mil huit cent vingt-neuf, sur le livre des cautionnements, registre dixième, folio cent-douze, numéro vingt-six;

Et a, ledit M<sup>r</sup> Girault, requis acte de sa déclaration en signant avec nous, commis-greffier, après lecture faite.

Signé, GIRAULT,  
et FONTAINE, commis-greffier.

La jeune fille fit un léger salut de la main.

— Au revoir, monsieur Etienne, dit-elle, me voici près de l'église.

— Adieu, mademoiselle Thérésine, dit Etienne.

Et en s'éloignant il posa sa main sur l'orgue, qui rendit une note lente et plaintive.

La jeune fille prit le chemin qui tourne la ville et le musicien ambulante le sentier tracé sous les saules qui bordent la rivière au confin des prairies.

Etienne, qui se rendait au hameau voisin, s'en allait en jouant un air doux et simple dans lequel il faisait passer, sans y songer lui-même, l'humble et naïve émotion de son âme. Il s'était enfoncé sous la voûte de verdure, où ne le voyait plus et le son de l'instrument rustique remplissait la prairie... Cette harmonie semblait la voix de la campagne, calme, monotone, pénétrante, et, dans son extrême simplicité, jetant parfois des notes éthérées qui s'élevaient jusqu'au ciel.

Thérésine l'écoutait de loin, et, en ce moment, comme il lui était déjà arrivé en entendant la musique de l'orgue, songeait avec une certaine douceur à l'avenir et à la vie si paisible qu'il lui serait donné de parcourir.

La jeune fille entra dans la jolie église de Chevreuse, dédiée à la vierge Marie, et dont les murailles sont d'un beau blanc relevé d'ornements bleus.

Elle prit place derrière un assez grand nombre de paysannes déjà arrivées, et simplement agenouillée sur la pierre, elle entendit dévotement la messe.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite au prochain numéro.)

Étude de M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué,  
SUCCESSION DE M<sup>e</sup> GIRAULT,  
rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 17.

## PURGE LÉGALE.

D'un exploit de Chaudé, huissier à Etampes, en date du vingt-neuf septembre mil huit cent cinquante-trois, dûment visé et enregistré;

Il appert qu'à la requête de monsieur Emile-Julien Delerue, chevalier de la Légion-d'Honneur, ingénieur en chef des ponts - et - chaussées, demeurant à Paris, rue des Tournelles, n<sup>o</sup> 28, lequel a été domicilié à Etampes, rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 17, en l'étude de M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, avoué;

Il a été notifié et laissé copie à monsieur le procureur impérial près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville:

De l'expédition en bonne forme, dûment scellée et enregistrée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le vingt-six septembre mil huit cent cinquante-trois, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par M<sup>e</sup> Paulin-Laurens, avoué du requérant, et ce, pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens ci-après, en conformité de l'article 2194 du Code Napoléon;

**Premièrement.** — De la copie collationnée, de lui dûment signée et enregistrée, de l'expédition d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Godin, notaire à Etampes, en présence de témoins, les quatorze et vingt-un avril mil huit cent cinquante-trois, enregistré, contenant vente à mondit sieur Delerue, par monsieur Charles-Arsène Try, membre de la Légion-d'Honneur, conseiller à la cour d'appel de Paris, demeurant en ladite ville, rue de la Ferme-des-Mathurins, n<sup>o</sup> 21, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire de madame Françoise-Pauline Gabaille, son épouse, demeurant avec lui, aux termes de la procuration spéciale qu'elle lui a donnée sous son autorisation, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Boissel et son collègue, le vingt-neuf mars mil huit cent cinquante-trois, enregistré, de: 1<sup>o</sup> un corps de ferme sis au hameau de Lhumery, commune d'Etampes, composé d'un principal corps de bâtiment appliqué à l'habitation des fermiers, et de divers autres bâtiments appliqués à l'exploitation des terres, tels que granges, écurie, étable, bergeries, poulailler, toit à porcs, cour au milieu de ces bâtiments, ayant son entrée sur la rue de Lhumery, par une porte charretière et une porte cavalière, jardin attenant audit corps de ferme, clos de murs, planté d'arbres fruitiers; le tout tenant à l'ouest le chemin de Lhumery à Longuevois, au nord à une pièce de bois dépendant de la ferme, à l'est une pièce de terre dépendant aussi de la ferme et la ferme de l'Hospice d'Etampes, et au midi à la rue de Lhumery; 2<sup>o</sup> Et la quantité de soixante-treize hectares cinq ares soixante-onze centiares de terre labourable et bois taillis, en trente-neuf pièces, sises au terroir de Saint-Martin d'Etampes, plus amplement désignées au contrat de vente sus-énoncé; le tout moyennant le prix principal de soixante-dix-huit mille francs en sus des charges;

**Deuxièmement.** — Et un extrait dudit acte de vente contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code Napoléon, lequel a été inséré par le commis-greffier dans le tableau à ce destiné dans l'auditoire du Tribunal civil d'Etampes pour y demeurer exposé le temps voulu par la loi;

Avec déclaration à monsieur le procureur impérial que les précédents propriétaires des biens dont s'agit étaient, outre la dame Try, née Gabaille, de son chef, à l'égard de la ferme et autres biens:

- 1<sup>o</sup> Ange-Christophe Gabaille;
- 2<sup>o</sup> Ange-Louis-Nicolas Delahaye;
- 3<sup>o</sup> Catherine-Victoire Gabaille, veuve de monsieur Etienne-Gabrielle-Nicolas Delahaye;
- 4<sup>o</sup> Pierre-Louis Bureau;
- 5<sup>o</sup> Ange-Jacques-Gabriel Gabaille, et madame Catherine-Victoire Bureau, son épouse;
- 6<sup>o</sup> Ange-Gabriel-Paul Gabaille;
- 7<sup>o</sup> Ange-François Gabaille;
- 8<sup>o</sup> Louis Briet;

Et, à l'égard de partie des autres immeubles:

- 9<sup>o</sup> Eloi Rabier, 1<sup>er</sup> du nom;
- 10<sup>o</sup> Eloi Rabier, 2<sup>e</sup> du nom;
- 11<sup>o</sup> Charles-Frédéric Rabier;
- 12<sup>o</sup> Victor Rabier;
- 13<sup>o</sup> Victoire-Agathe Rabier, épouse de monsieur Charles Rabourdin;

14<sup>o</sup> Victoire-Louise Rabier, épouse de Raphaël-Etienne-Hippolyte Coquerelle;

- 15<sup>o</sup> Victoire Rabier;
- 16<sup>o</sup> Philippe Rabier;
- 17<sup>o</sup> Emile Rabier;
- 18<sup>o</sup> Victoire-Denizet, épouse de Eloi Rabier, 1<sup>er</sup> du nom;

19<sup>o</sup> Jean-François-Henri-Anne-Louis de la Croix, comte de Castries, et madame Adélaïde-Marie Baron, son épouse;

20<sup>o</sup> Eugène-Gabriel-Hercule de la Croix, comte de Castries, et dame Agathe-Geneviève-Agustine-Agladé de Seran, son épouse;

21<sup>o</sup> Louis-Jacques Baron;

22<sup>o</sup> Michel Delafoye, et dame Adélaïde Hier, sa femme;

23<sup>o</sup> Adrien-Philémon Paragot;

24<sup>o</sup> Gertrude-Barbe Sergent, épouse de monsieur Pierre-Marie-Parfait Lemaire;

25<sup>o</sup> Barbe-Charlotte Champigny, veuve en premières noces de monsieur Jean-Philippe Sergent, et en deuxième noces de monsieur Jacques Grosnier;

26<sup>o</sup> Jacques-Philippe Sergent-Champigny;

27<sup>o</sup> Jean-Marc-Antoine Sergent, et Catherine-Elisabeth Dochès, sa femme;

28<sup>o</sup> Marie-Louise-Esther Boureau, femme du sieur Jean-Baptiste Octor;

29<sup>o</sup> Demoiselle Thérèse Boureau;

30<sup>o</sup> Jean-Parfait Boureau;

31<sup>o</sup> Jean-Baptiste Boureau, dame Marie-Louise Hallot, sa première épouse, et dame Agathe-Elisabeth Peigné, sa deuxième épouse, et veuve en premières noces du sieur Cantien Dallier;

32<sup>o</sup> Augustin Boureau;

33<sup>o</sup> Cécile-Victoire Desbrières, femme de Louis-Victor Peigné;

34<sup>o</sup> Marie-Françoise Surget, veuve de Jacques-Philippe Barbier;

35<sup>o</sup> Louis-Denis Gaudran, et Marguerite-Victoire Paragot, sa femme;

Et que ladite notification lui était faite à l'effet de purger les hypothèques légales pouvant grever lesdits biens, et existantes indépendamment de l'inscription, et ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être requis inscription pour raison d'hypothèque de cette nature, il ferait publier ladite notification dans la forme prescrite par l'article 683 ancien et 696 nouveau du code de procédure civile, et en exécution de l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit-cent-sept, approuvé le premier juin suivant.

Pour extrait,

Signé, PAULIN-LAURENS.

Étude de M<sup>e</sup> DECOLANGE, avoué à Etampes,  
rue Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 17.

## VENTE

PAR LICITATION  
Entre Majors et Mineurs,

Par le Ministère de M<sup>e</sup> BROSSARD, notaire à Saclas,  
Commis à cet effet,

D'UNE

# MAISON

Avec COUR, JARDIN et DÉPÊ DANCES;

D'UNE GRANGE,

Avec JARDIN,

ET D'UNE PIÈCE DE TERRE,

Le tout situé à Blandy,

EN 5 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche vingt-trois Octobre*  
mil huit cent cinquante-trois,  
Heure de midi,  
à Blandy, en la Maison d'École.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIENDRA  
QUE,

En vertu et en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf août mil huit cent cinquante-trois, enregistré;

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de: 1<sup>o</sup> madame Marie-Julie Bazin, veuve du sieur Jacques Cailloux, sans profession, demeurant à Blandy; 2<sup>o</sup> monsieur Jacques Cailloux, demeurant au même lieu, tant en son nom que comme subrogé-tuteur du mineur Félix-Emil Cailloux, ci-après nommé; 3<sup>o</sup>

madame Marguerite Cailloux, épouse du sieur Simon Branche, marchand de vaches, avec lequel elle demeure à Nangeville, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse; 4<sup>o</sup> madame Marie-Marguerite Cailloux, épouse du sieur Pierre Morin, charretier, avec lequel elle demeure à Blandy, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse; 5<sup>o</sup> monsieur Désiré-Auguste Cailloux, batteur en grange, demeurant à Aussonville, commune de Rouvres; 6<sup>o</sup> monsieur Jean-Théophile Cailloux, charretier, demeurant au même lieu; 7<sup>o</sup> madame Marie-Modeste Cailloux, épouse du sieur Désiré-Auguste Tavet, cultivateur, avec lequel elle demeure à Sermaises, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse; 8<sup>o</sup> monsieur Alexis-Éléonore Cailloux, journalier, demeurant à Blandy;

Les sus-nommés agissant, savoir: la veuve Jacques Cailloux comme ayant été commune en biens avec son époux décédé, et les enfants Cailloux comme héritiers du sieur Jacques Cailloux, leur père;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Decolange;

En présence, ou elle dûment appelée de madame Marie-Anne Felias-Rivière, couturière, veuve du sieur Félix-Nicolas-Théodore Cailloux fils, en son vivant batteur en grange, ladite dame demeurant à Blandy, tant en son nom, à cause de la communauté qui a existé avec son mari, et des droits et reprises qu'elle peut avoir à exercer, qu'au nom et comme tutrice naturelle et légale du sieur Félix-Emile Cailloux, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit sieur Félix-Nicolas-Théodore Cailloux, son époux décédé, après avoir recueilli la succession de son père sus-nommé, défaillante;

PROCÉDÉ, les jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente des immeubles dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION:

**PREMIER LOT.** — Une Maison sise à Blandy, consistant en une chambre à feu, chambre à la suite, cave dessous, grenier au-dessus, grange d'un espace et demi à la suite, étable en appentis, cour devant, jardin clos de murs, dans lequel il existe un petit bâtiment consistant en une chambre avec cellier et grenier au-dessus; tenant d'un long à une ruelle commune, d'autre long à un passage, et par l'étable à Chevallier et Dumaine, par devant à la rue, par derrière à Jules Dumaine.

Sur la mise à prix de . . . . . 1,000 fr.

**DEUXIÈME LOT.** — Une grange de deux espaces, petit jardin derrière, audit Blandy; tenant d'un côté midi à Hautefeuille, d'autre côté Dominique Bazin, par devant à une cour commune, par derrière à Rivière.

Sur la mise à prix de . . . . . 600 fr.

**TROISIÈME LOT.** — Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, même terroir, à la Justice; tenant d'un long l'Hospice d'Etampes, d'autre long Pillias père, d'un bout le chemin de Champnotteux, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de . . . . . 80 fr.

S'adresser pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> DECOLANGE, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 17;

A Saclas,

En celle de M<sup>e</sup> BROSSARD, notaire, dépositaire du cahier des charges;

Et à Sermaises,

En celle de M<sup>e</sup> DECOLANGE, notaire présent la vente.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le trente septembre mil huit cent cinquante-trois.

Pour M<sup>e</sup> DECOLANGE absent,  
Signé, GIBORY.

Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le premier octobre mil huit cent cinquante-trois, folio 189, case 2. Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé, PERRY.

**TERRE A VENDRE A L'AMIABLE,** un lot de terre situé commune d'Omville-Saint-Liphard, près Janville, contenant 34 hectares, 65 ares 79 centiares, affermé 1,550 fr. nets d'impôts.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> FAUCONNIER, notaire à Gommerville.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

# AUX VILLES DE FRANCE

Rue Vivienne, 31, à Paris.

NOUVEAUTÉS.

Rue Richelieu, 104, à Paris.

Comptoir spécial pour les départements. --- Échantillons et marchandises expédiés franco sur demande. --- Choix de châles français, garantie et marque de fabrique. --- Catalogue général des marchandises. --- Cette Maison prévient le public qu'elle n'a en province ni représentant ni voyageur. --- Soieries, Confection. Blanc de fil et de coton, Lingerie, Fantaisie, Etoffes nouvelles, Lainage, Rubans, Bonneterie, etc., etc.

**A LOUER** une MAISON DE CAMPAGNE avec dépendances, Jardin, Rivière bordant la propriété, située commune de Chalo-Saint-Mars, sur la route d'Etampes à Chartres, à 5 kilomètres de la station d'Etampes, Chemin de fer d'Orléans; — deux heures de Paris. — S'adresser au concierge. (10-3).

**Ferme de Villesauvage, et ses dépendances,** COMMUNE D'ETAMPES, à vendre à l'amiable. Revenu net jusqu'en 1866 : 1,925 fr. 60 hectares de terre. Bâtimens en bon état.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>r</sup> BESLAY, notaire à Etampes, rue Saint-Jacques. (3-3)

**ADJUDICATION** en l'étude de M<sup>r</sup> BESLAY, notaire à Etampes, le Dimanche 9 Octobre 1853, à midi.

**MAISON BOURGEOISE,** à Etampes, vis-à-vis la station du chemin de fer, près les promenades, grande rue Saint-Jacques. Grands appartemens, jardin, écurie, remise. Mise à prix : 9,000 fr. Une seule enchère suffira pour adjuger.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>r</sup> BESLAY, notaire. (5-3)

**FONDS DE BOULANGERIE** A Vendre. S'adresser Maison Bouchardon, 17, rue d'Orléans-Saint-Honoré, à Paris. (4-2)

En vente chez A GOIN, éditeur du Journal l'AGRICULTEUR PRATICIEN, 6 f. 21 n<sup>o</sup>, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 41.

Et chez M. Brière, Libraire à Etampes.

DE LA

## CONFORMATION DU CHEVAL

SUIVANT LES LOIS DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA MÉCANIQUE  
HARAS, COURSES, TYPES REPRODUCTEURS, AMÉLIORATION DES RACES,  
VICES RÉDHIBITOIRES.

Par A. RICHARD (du Cantal).

Docteur en médecine, ancien cultivateur et directeur de l'École des Haras, etc.

1 volume in-8<sup>o</sup>, avec planches : 8 fr.

Cet ouvrage sera également expédié franc de port à toutes les personnes qui envoient franco un bon de poste de 8 fr. 50 cent. (4-2)

**CABINET DE M. DOUBLEDENT,**  
22, RUE DU BOULOV, A PARIS.  
Achats et recouvrements de créances sur Paris et les départements, Liquidation de successions, Recettes de rentes, Vente de propriétés.

### AVIS.

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, le *Chocolat Menier* a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées et remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. — Les amateurs de cet excellent produit devront exiger que le nom *Menier* soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Dépôts dans toute la France. (8-6)

**AVIS aux Propriétaires et Architectes.**

**BLANC DE ZINC**  
de la Société de la Vieille-Montagne.

### BORDIER

ENTREPRENEUR DE PEINTURES A ETAMPES.

Fait ses peintures au BLANC DE ZINC au même prix que celles à la céruse, au choix des propriétaires et architectes.

Les peintures au Blanc de Zinc sont plus belles et plus fraîches, et sont inattaquables aux émanations. (4-3)

## CHOCOLAT SAINTOIN

MENTIONS HONORABLES

Aux Expositions de 1844 — 1849.

Chocolat de santé véritablement hygiénique, pur sans aucun mélange. — Comme garantie de bonne fabrication, chaque paquet est revêtu de notre signature.

PRIX DANS TOUTS LES DÉPÔTS :

Le demi-kilo : 1 fr. 50; — 2 fr.; — 3 fr. 50; — 5 fr.

A la vanille : 50 c. en plus.

Chez tous les épiciers, confiseurs, et marchands de comestibles.

Usine à vapeur à Orléans. (12-1)

DEUXIÈME ANNÉE  
**LE MUSÉE DES DAMES**  
ET DES DEMOISELLES,  
JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE  
DE TOUS LES TRAVAUX DE DAMES.

PARIS : ADMINISTRATION : DÉPARTEMENTS :  
10 fr. par an. 33, Chaussée-d'Antin, à Paris. 12 fr. par an.

De tous les recueils consacrés aux Dames et aux Demoiselles, le plus beau, le plus complet et le plus soigné dans sa rédaction, c'est sans contredit *Le Musée des Dames et des Demoiselles*. La variété de ses articles, aussi utiles qu'intéressants, et toujours d'une irréprochable moralité, lui donne accès au sein des familles, des pensions et des couvents.

Publié le 15 de chaque mois par livraison de 32 pages de texte, le *Musée des Dames et des Demoiselles* forme, au bout de l'année d'abonnement :

- 1<sup>o</sup> Un fort beau volume de 384 pages, grand in-8<sup>o</sup>.
- 2<sup>o</sup> Trois aquarelles (fac-simile) des meilleurs artistes.
- 3<sup>o</sup> Deux dessins à la sépia.
- 4<sup>o</sup> Un Album de 48 pages de musique inédite.
- 5<sup>o</sup> Douze gravures de Modes coloriées.
- 6<sup>o</sup> Six planches contenant de fort beaux dessins de tapisserie, coloriées avec soin.
- 7<sup>o</sup> Deux planches de petits ouvrages de fantaisie, imprimées en or et couleur.
- 8<sup>o</sup> Douze rébus illustrés.
- 9<sup>o</sup> Deux cents dessins de Broderies en tous genres; ouvrages nouveaux à l'aiguille, au crochet, au filet, etc.
- 10<sup>o</sup> Patrons de grandeur naturelle pour robes, mantelets, canezous, chapeaux, bonnets et lingerie de toute espèce.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris : 10 fr. par an. — Départements : 12 fr. par an.  
Les abonnements partent du 15 novembre et se font pour l'année entière.

En souscrivant, chaque abonné reçoit immédiatement à titre de PRIME : *Bluette la Latandière*, grande aquarelle (fac-simile) de A. Delacroix.

Les abonnés des départements qui n'ont pas d'occasion pour faire retirer leur prime à l'administration, devront ajouter au prix de l'abonnement un franc en sus si elles veulent la recevoir franche de port.

Mode d'abonnement le plus simple.

Envoyer franco, un mandat de poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M<sup>me</sup> Louise THOMASIN, directrice du *Musée des Dames et des Demoiselles*, rue de la Chaussée-d'Antin, 33, à Paris.

On s'abonne aussi par l'entremise des libraires et des Messageries sans augmentation. (13-3)

À Paris. **CHOCOLAT PERRON** r. Vivienne, 14.

Partout en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.

Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

Dépôt chez M. DEPLIÈRE, place de l'Hôtel-de-Ville.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. Découvert par CHALMIN dans un manuscrit, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur à Rouen, rue de l'Hôpital, 38 et 40. — Dépôt à Paris, passage Choiseul, 19; — à Etampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques. — Prix du pot : 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. (13-3)

### Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

MARCHÉ D'ETAMPES.				MARCHÉ D'ANGERVILLE.				MARCHÉ DE CHARTRES.				BESTIAUX.							
PRIX de l'hectolitre.		PRIX de l'hectolitre.		PRIX de l'hectolitre.		PRIX de l'hectolitre.		Marché de Poissy.				Marché de Secaux.							
21 septembre 1853.		30 septembre 1853		21 septembre 1853.		21 septembre 1853.		22 septembre 1853.		20 septembre 1853.									
fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	Aménagés.		Vendus.		Prix du kilogramme.		Aménagés.		Vendus.		Prix du kilogramme.	
Froment, 1 <sup>re</sup> q.	32 49	Froment, 1 <sup>re</sup> q.	31 34	Blé élite.....	30 00	Bœufs...	1925	421	4 09	4 00	Bœufs...	1280	1138	4 22	4 10	4 00			
Froment, 2 <sup>e</sup> q.	29 49	Froment, 2 <sup>e</sup> q.	27 34	Blé marchand..	29 00	Vaches...	275	266	4 10	4 00	> 95	Vaches...	546	513	4 12	4 02	> 95		
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.	22 49	Méteil.....	25 34	Blé champart..	28 00	Veaux...	856	695	1 40	1 26	1 10	Veaux...	383	383	4 40	4 26	4 10		
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.	21 45	Seigle.....	45 67	Méteil mitoyen.	27 00	Moutons.	1974	8312	4 40	4 20	4 00	Moutons.	4774	43902	4 35	4 20	4 00		
Seigle.....	47 26	Orge.....	42 67	Méteil.....	26 00														
Orge.....	14 49	Avoine.....	7 67	Seigle.....	16 50														
Avoine.....	9 00			Orge.....	14 00														
Pain bl., les 4 kil.	1 80	Pain bl., les 4 kil.	1 80	Avoine.....	8 95														
Pain bis, —	1 60	Pain bis, —	1 60	Pain bl., les 4 kil.	4 75														
				Pain bis, —	4 37														

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

ETAMPES. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.